





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-298**

**Séance publique du**

**28 juin 2019**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190628- lmc1156265-DE-1-1
Date de signature : 03/07/2019
Date de réception : mercredi 3 juillet 2019
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AVENANTS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 28 juin 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/06/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Reine MERGER, Madame Abbassia BACHI à Madame Françoise TERME, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danièle BRUNET, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Alexandre GALLESSE à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Francis TAULAN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Liliane PIERRON à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Brigitte DEVESA, Madame Coralie JAUSSAUD, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Direction Citoyenneté et Proximité

**Nomenclature : 8.5**  
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JUIN 2019

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AVENANTS - AUTORISATION DE SIGNATURE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Afin de favoriser le développement d'offres éducatives et de loisirs de proximité, de nombreuses associations socio-éducatives et sportives participent depuis plusieurs années à notre politique de cohésion sociale et d'égalité des chances.

Ainsi, ces acteurs du lien social sont soutenus par la commune pour mener à bien leurs actions sportives, éducatives, de loisirs et culturelles à l'endroit des familles de tout le territoire communal et, en particulier, des quartiers Beisson, Encagnane, Jas de Bouffan et Corsy.

Dans la continuité des projets validés lors des conseils municipaux du 22 mars et 24 mai 2019, il vous est proposé d'attribuer une subvention aux associations culturelles, éducatives et sportives libellées dans le tableau ci-annexé.

Il s'agit notamment du Boxing Club Mohammedi, du Football Club Aixois et du Centre International des Arts et Cultures Urbaines organisant des ateliers culturels et sportifs en direction des adolescents et des familles qui ne sont pas inscrits dans des activités structurées et structurantes. Plus d'une centaine de personnes (enfants et parents) est concernée.

Sont également proposées, les attributions de subventions pour l'action reconduite par Numéro 1 Scolarité visant à accompagner les collèves et leurs parents du collève Saint

Eutrope (une vingtaine de personnes environ) et le projet « dictée pour tous » présenté par l'Association «Action Bomaye. Le Cabanon Vertical envisage, quant à lui, de mettre en place des ateliers au Jas de Bouffan afin de revaloriser le rapport des habitants avec leur cadre de vie, les rendre acteurs de leurs lieux de vie, leur permettre une appropriation qualitative de l'espace public et favoriser une pluralité d'usages des espaces communs.

Pour ce qui est de la thématique Emploi-Insertion, Anonymal et l'Association de gestion du Centre Albert Camus organiseront des ateliers d'accompagnement à l'emploi en direction des jeunes et des adultes en difficulté d'insertion.

L'association Pompiers Sans Frontières souhaite poursuivre son action de sensibilisation à la citoyenneté des jeunes adolescents du Jas de Bouffan.

Ces propositions ont été validées le 29 mai 2019.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les avenants ci-annexés ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à les signer ;
- **ATTRIBUER** les subventions libellées dans le tableau ci-annexé ;
- **DIRE** que la dépense totale d'un montant de **26 200,00 € (vingt-six mille deux cent euros)** sera imputée sur les lignes budgétaires N°824-6574-928-1460 et N°8174 qui présentent les disponibilités suffisantes.

DL.2019-298 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AVENANTS - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Présents et représentés	: 49
Présents	: 34
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

NUMERO TIERS	NOM	OBJET DE L'ATTRIBUTION	MONTANTS ATTRIBUES (en €)	MONTANTS ATTRIBUES (en €)	MONTANT DEJA ATTRIBUE	SUBVENTIONS PROPOSEES
			ANNEE 2017	ANNEE 2018	ANNEE 2019	ANNEE 2019
108093	ACTION BOMAYE	DICTEE POUR TOUS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
104420	NUMERO 1 FORMATION REMEDIATION	CLUB VIS TA VIE		0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
9220	ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS	TREMPIN BAFI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
48190	ANONYMAL	OBJECTIF EMPLOI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
50046	CENTRE INTERNATIONAL DES ART ET CULTURE URBAINES	MOUV FAMILLE	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
104020	PERTUIS AIX ENSEMBLE	ANIMATIONS	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €
43739	BOXING CLUB	Rencontre et lien social à la pratique de la boxe -complément CV 2019		2 000,00 €	2 500,00 €	1 000,00 €
108593	CABANON VERTICAL	ESPACE DE CONVIVIALITE AU JAS				2 000,00 €
37995	CLUB DES ANCIENS DE BEISSON	FONCTIONNEMENT		1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
63551	FC AIXOIS	FONCTIONNEMENT-COMPLEMENT		600,00 €	600,00 €	1 500,00 €
69353	KA DIVERS	STREET AIX JEUNES-COMPLEMENT			2 000,00 €	2 000,00 €
	<b>TOTAL IMPUTATION BUDGETAIRE CV N° 92824 6574 1460 :</b>					<b>21 200,00 €</b>
61909	POMPIERS SANS FRONTIERES	EXCEPTIONNELLE		5 000,00 €		5 000,00 €
	<b>TOTAL IMPUTATION BUDGETAIRE VA N° 92025 6748 8174</b>					<b>5 000,00 €</b>

**AVENANT N° 1**  
**À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**  
**Adoptée par délibération du N°DL.2019-116**  
**Du Conseil Municipal du 22/03/2019**

**« L'ASSOCIATION CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS ET CULTURES  
URBAINES N° tiers 50046 »**

Il est établi un avenant entre :

**LA COMMUNE d'AIX EN PROVENCE**

représentée par : Madame le Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération numéro \_\_\_\_\_ du Conseil  
municipal du  
ci-après désignée « **la Commune** »  
d'une part

et

**L'Association « Centre International des Arts Et des Cultures Urbaines »**, dont le  
siège social est sis 37 boulevard Aristide Briand, 13100 Aix-en-Provence - N° Siret :  
479 573 628 00035

ci-après désignée « l'Association », représentée par : Luc Deleuze,  
son président en exercice, dûment habilité par décision du Conseil d'Administration du  
xxxxxxxxxxxx  
d'autre part,

**PRÉAMBULE**

**Considérant que la ville**

Par délibération du 22 mars 2019, a établi avec le CIACU une Convention pluriannuelle  
d'objectifs assortie d'une subvention annuelle de fonctionnement par la Direction de la  
Citoyenneté et Proximité, de la Direction de la Jeunesse et Culture.

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE I : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet d'attribuer une subvention complémentaire dans le  
cadre de la programmation 2019 du contrat de ville.

**ARTICLE II : OBJECTIF DE L'AVENANT**

Dans le cadre du contrat de ville 2019, la ville souhaite soutenir l'action  
« Mouv'Familles » visant à aller au devant des jeunes et familles de la Pinette- Pont de  
Béreaud.

### **ARTICLE III : MOYENS ACCORDES**

La ville au travers de la Direction Citoyenneté et Proximité, s'engage à verser 1 000€.

Le versement s'effectuera en une seule fois, après le vote du Conseil Municipal ainsi que la signature du présent avenant.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la ville au titre de l'année 2019 est à ce jour de **95 000€**.

### **ARTICLE IV : DURÉE DE L'AVENANT**

Le présent avenant est conclu pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2019.

### **ARTICLE V : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Marseille.

### **ARTICLE VI :**

**Toutes les autres clauses de la convention annuelle établie demeurent inchangées.**

Fait à Aix en Provence, le

<b>Pour l'Association, Monsieur le Président,</b>	<b>Maryse JOISSAINS MASINI Maire d'Aix-en-Provence</b>
---	--



**AVENANT N° 1**  
**À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**  
**Adoptée par délibération du N°DL.2019-92**  
**Du Conseil Municipal du 22/03/2019**

**« L'ASSOCIATION ANONYMAL N°tiers 48190 »**

Il est établi un avenant entre :

**LA COMMUNE d'AIX EN PROVENCE**

représentée par : Madame le Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération numéro                      du Conseil  
municipal du  
ci-après désignée « **la Commune** »  
d'une part

et

**L'Association « ANONYMAL »**, dont le siège social est sis au Patio du Bois de  
l'Aune, 1 place Victor Schoelcher 13 090 Aix-en-Provence - N° Siret : 434 933 123  
00029

ci-après désignée « l'Association », représentée par : Madame Aurélie GIORDANO  
sa présidente en exercice, dûment habilité par décision du Conseil d'Administration du  
xxxxxxxxxxxx  
d'autre part,

**PRÉAMBULE**

**Considérant que la ville**

Par délibération du 22 mars 2019, a établi avec ANONYMAL une Convention pluriannuelle d'objectifs assortie d'une subvention annuelle de fonctionnement par la Direction de la Citoyenneté et Proximité et de la Direction Culture.

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE I : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet d'attribuer une subvention complémentaire dans le cadre de la programmation 2019 du contrat de ville.

**ARTICLE II : OBJECTIF DE L'AVENANT**

Dans le cadre du contrat de ville 2019, la ville souhaite soutenir l'action « Objectif Emploi » visant à aller au devant des jeunes et familles.

**ARTICLE III : MOYENS ACCORDES**

La ville, au travers de la Direction Citoyenneté et Proximité, s'engage à verser **3 000€**.

Le versement s'effectuera en une seule fois, après le vote du Conseil Municipal ainsi que la signature du présent avenant.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la ville au titre de l'année 2019 est à ce jour de **24 000€**.

**ARTICLE IV : DURÉE DE L'AVENANT**

Le présent avenant est conclu pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2019.

**ARTICLE V : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Marseille.

**ARTICLE VI :**

**Toutes les autres clauses de la convention annuelle établie demeurent inchangées.**

Fait à Aix en Provence, le

<b>Pour l'Association, Madame la Présidente,</b>	<b>Maryse JOISSAINS MASINI Maire d'Aix-en-Provence</b>
--	--

**AVENANT N° 4**  
**À LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS**  
**Adoptée par délibération du N°DL.2019-37**  
**Du Conseil Municipal du 01/02/2019**

**«ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS (9220) »**

Il est établi un avenant entre :

**LA COMMUNE d'AIX EN PROVENCE**

représentée par :Madame le Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération numéro \_\_\_\_\_ du Conseil  
municipal du  
ci-après désignée « **la Commune** »  
d'une part

et

L'Association « **ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS** »  
dont le siège social est sis : rue des Vignes, cité Corsy, 13090 Aix-en-Provence

N° Siret : 381 937 622 00011

représentée par son Président Monsieur MAVAKALA Musiambote dûment habilité par  
le Conseil d'Administration.

ci-après désignée «**l'Association** »,  
d'autre part

**PRÉAMBULE**

**Considérant que la ville**

Par délibération du 1 février 2019, a établi avec l'association une Convention annuelle d'objectifs sur la base d'un montant annuel de 69 500€ en fonctionnement par la Direction de la Citoyenneté et Proximité et de la Direction de la Jeunesse-Enfance-Petite Enfance-Famille.

Par délibération du 22 mars 2019, a établi un avenant n°1 portant sur les actions Contrat de Ville 2019 pour un montant total de 18 000€.

Par délibération du 24 mai 2019, a établi les avenants n°2 et 3 relatifs aux actions enfance, jeunesse, famille et droits des femmes.

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE I : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet d'attribuer une subvention spécifique dans le cadre de la programmation 2019 du contrat de ville.

## **ARTICLE II : OBJECTIF DE L'AVENANT**

Dans le cadre du contrat de ville 2019, la ville souhaite soutenir l'action « Tremplin BAFA » visant à accompagner les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle.

## **ARTICLE III : MOYENS ACCORDES**

La ville, au travers de la Direction Citoyenneté et Proximité, s'engage à verser 3 000€ au centre Albert Camus.

Le versement s'effectuera en une seule fois, après le vote du Conseil Municipal ainsi que la signature du présent avenant.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la ville au titre de l'année 2019 est à ce jour de **122 150 €**.

## **ARTICLE IV : DURÉE DE L'AVENANT**

Le présent avenant est conclu pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2019.

## **ARTICLE V : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Marseille.

## **ARTICLE VI :**

**Toutes les autres clauses de la convention annuelle établie demeurent inchangées.**

Fait à Aix en Provence, le

<b>Pour l'Association, Monsieur le Président,</b>	<b>Maryse JOISSAINS MASINI Maire d'Aix-en-Provence</b>
---	--